

**Conseil économique et social décision 2021/232
adoptée 8 juin 2021**

**Calendrier et ordre du jour provisoire de la vingt et unième session
du Comité d'experts de l'administration**

Le Conseil économique et social :

a) Décide que la vingtième session du Comité d'experts de l'administration publique se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 12 au 16 avril 2021 ;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la vingtième session du Comité, établi comme suit :

1. Élection des membres du Bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
 3. Aspects liés à la gouvernance et à l'administration publique du thème de la session de 2021 du Conseil économique et social et de celui du forum politique de haut niveau pour le développement durable de la même année.
 4. Dialogue avec les pays ayant pris part à l'examen national volontaire sur les aspects institutionnels de l'objectif de développement durable n° 16.
 5. Renforcement de la base analytique des politiques de réforme fondées sur les principes d'une gouvernance efficace en faveur du développement durable.
 6. Intégration des objectifs de développement durable dans la budgétisation et la gestion financière aux niveaux national et infranational.
 7. Marchés publics durables dans la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.
 8. Incidence de la pandémie de COVID-19 sur les travailleurs essentiels du secteur public.
 9. Mise en place d'institutions solides pour le développement durable dans les pays touchés par un conflit.
 10. Ordre du jour provisoire de la vingtième-et-unième session du Comité.
 11. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingtième session.
- c) Décide qu'il faut continuer à préparer la documentation nécessaire pour établir l'ordre du jour provisoire selon les modalités de travail habituelles du Comité.